



LE GRAIN QUE L'ON SEMÉ AUJOURD'HUI

**COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE
SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ
DES JEUNES AU TRAVAIL TENUE
DU 15 AU 18 OCTOBRE**

OTTAWA

Ce projet a bénéficié d'une aide financière fournie par le Programme de partenariat syndical-patronal et la Stratégie emploi jeunesse. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada ou celles des principaux organisateurs, à savoir le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier et l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

31 DÉCEMBRE 2000

SOMMAIRE

Du 15 au 18 octobre, 130 jeunes employés et un nombre égal de professionnels de la santé et de la sécurité et de représentants de parties intéressées, notamment l'industrie, les syndicats et le secteur public, ont assisté à la toute première conférence canadienne sur la santé et la sécurité des jeunes au travail. La conférence, qui s'est tenue à Ottawa, avait pour but de cerner les problèmes auxquels font face les jeunes au cours de leurs premières années sur le marché du travail et de trouver des solutions en consultant les jeunes.

Madame Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse, a officiellement inauguré les débats.

On a demandé à tous les délégués de participer à des séances sectorielles simultanées pour discuter de certains aspects de la santé et de la sécurité des jeunes au travail dans les secteurs suivants :

- l'agriculture et les pêches;
- l'exploitation minière, le pétrole et le gaz;
- l'exploitation forestière et la construction;
- la fabrication, les transports, les communications et les services publics;
- le tourisme d'accueil, l'industrie alimentaire et le commerce de détail;
- les PME et les travailleurs indépendants et contractuels;
- le travail de bureau et la haute technologie;
- la santé;
- le bénévolat.

Un groupe distinct a également examiné les questions liées à la santé et à la sécurité vues dans une perspective nationale.

De jeunes délégués ont présenté les conclusions des différentes séances sectorielles, secteur par secteur. Les jeunes délégués ont défini sept principaux sujets de préoccupation qui influent considérablement sur la santé et la sécurité des jeunes qui sont sur le marché du travail canadien, à savoir :

- la nécessité d'offrir davantage de cours et de formation;
- la nécessité de sensibiliser davantage les employeurs et les employés;
- les lacunes au niveau de l'application des règles;
- les compétences limitées des superviseurs en matière de communication;
- l'accessibilité et le coût de l'information;
- la nécessité d'établir des normes nationales;
- un certain nombre d'activités où aucune mesure n'est prise en vue d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

Parmi les principales recommandations des jeunes, mentionnons :

- Accroître l'éducation et la formation données aux jeunes en ce qui concerne la santé et la sécurité, notamment en incluant ces connaissances dans le programme de base du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire.
- Créer un programme national de sensibilisation à la santé et à la sécurité visant en particulier les jeunes, les familles et les enfants.
- Resserrer l'application des règles dans ce domaine et imposer des peines plus sévères pour le non-respect de ces règles.
- Offrir aux superviseurs des cours pour améliorer leur aptitude à la communication.
- Uniformiser les normes en matière de santé et de sécurité à l'échelle du pays.
- Appliquer au secteur du bénévolat les lois régissant la santé et la sécurité et faire un usage accru de programmes d'encouragement visant à améliorer les pratiques en matière de santé et de sécurité dans les PME.
- Former sans tarder des comités consultatifs jeunesse sur la santé et la sécurité au sein de chaque territoire et province et au niveau national.

Les jeunes délégués ont également insisté sur le fait que les jeunes qui travaillent ne devraient jamais signer une renonciation de droits limitant les responsabilités de l'employeur en matière de santé et de sécurité.

Les jeunes délégués ont présenté leurs conclusions et recommandations aux membres principaux du panel, en l'occurrence Sandra Morgan, Hassan Yussuff, Perrin Beatty et Maurice Proulx.

En recevant les conclusions des jeunes délégués, la ministre fédérale du Travail, Claudette Bradshaw, a déclaré que cette conférence constituait un nouveau départ après un siècle d'efforts dans ce domaine. La ministre s'est engagée à prendre les mesures suivantes :

- Examiner les recommandations des jeunes délégués.
- Veiller à ce que ses conseillers étudient les recommandations pour voir ce qui peut être fait.
- Faire circuler au cours des prochaines semaines les propositions des jeunes délégués auprès de ses collègues provinciaux et territoriaux.
- Présenter les recommandations pour examen et discussion à la prochaine réunion des ministres du Travail, qui se tiendra à Terre-Neuve en février 2001.
- Travailler avec les autres paliers des pouvoirs publics, étant donné que plusieurs questions soulevées relèvent à la fois des compétences municipales, provinciales et fédérales.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
1. Introduction	4
2. Principales conclusions	6
2.1 Éducation et formation	6
2.2 Sensibilisation et attitudes en général	7
2.3 Application	7
2.4 Communications	8
2.5 Accessibilité et coût de l'information	8
2.6 Normes et procédures d'orientation	8
2.7 Non-application des règles en matière de santé et sécurité	8
3. Principales recommandations	9
3.1 Éducation et formation	9
3.2 Sensibilisation et attitudes en général	9
3.3 Application	10
3.4 Communications	10
3.5 Normes et procédures d'orientation	11
3.6 Non-application des règles en matière de santé et sécurité	11
3.7 Formation de comités consultatifs jeunesse	11
3.8 Avertissement	11
4. Ce qui a été dit et ce que l'on compte en faire	12
Rapports sectoriels	15
Agriculture et pêches	15
Exploitation minière, pétrole et gaz	17
Exploitation forestière et construction	18
Fabrication, transports, communications et services publics	19
Tourisme d'accueil, industrie alimentaire et commerce de détail	21
PME, travailleurs indépendants et contractuels	24
Travail de bureau et haute technologie	25
Santé	26
Bénévolat	27
Niveau national	28

1. INTRODUCTION

«Les travailleurs de demain récolteront les fruits de ce que l'on a semé aujourd'hui.»

Jodyne Greene : jeune déléguée du Manitoba

Du 15 au 18 octobre, 130 jeunes employés et un nombre égal de professionnels de la santé et de la sécurité et de représentants de parties intéressées, notamment l'industrie, les syndicats et le secteur public, ont assisté à la toute première conférence canadienne sur la santé et la sécurité des jeunes au travail. La conférence, qui s'est tenue à Ottawa, avait pour but de cerner les problèmes auxquels font face les jeunes au cours de leurs premières années sur le marché du travail et de trouver des solutions en consultant les jeunes.

Madame Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse, a officiellement inauguré les débats. Elle a indiqué que la conférence constituait un premier pas dans la bonne direction pour résoudre une situation inacceptable.

Afin d'établir le contexte de la santé et la sécurité en milieu de travail, des conférenciers invités ont abordé plusieurs questions d'une grande portée. Parmi ces conférenciers figuraient notamment :

- Paul Kells, qui a expliqué pourquoi la santé et la sécurité des jeunes au travail constitue une question unique et une priorité pour tous les intervenants dans ce domaine.
- Mel Camilli, qui a parlé des efforts qu'il déploie pour sensibiliser les jeunes travailleurs à l'importance de la santé et de la sécurité au travail.
- Le Dr Louis Francescutti, qui a traité de l'aspect médical de la prévention des blessures.
- Laura Hannant, qui a parlé de la question plus générale du travail des enfants.

Les panelistes et les jeunes délégués ont ensuite formulé des opinions éclairées sur les questions suivantes :

- la santé et la sécurité des jeunes au travail : enjeux et priorités;
- la nature du milieu de travail : effets potentiels sur la santé et la sécurité des jeunes travailleurs.

Des ateliers, donnés encore une fois en collaboration avec des spécialistes et des jeunes délégués, ont permis de discuter d'aspects plus techniques ayant trait aux questions suivantes :

- Enjeux, défis et répercussions du travail sur les jeunes.
- Besoins en éducation et en formation – Réduire les risques auxquels s'exposent les jeunes employés.
- Rôles et responsabilités – Santé et sécurité.

On a demandé à tous les délégués de participer à des séances sectorielles simultanées pour discuter de certains aspects de la santé et de la sécurité des jeunes dans les secteurs suivants :

- l'agriculture et les pêches;
- l'exploitation minière, le pétrole et le gaz;
- l'exploitation forestière et la construction;
- la fabrication, les transports, les communications et les services publics;
- le tourisme d'accueil, l'industrie alimentaire et le commerce de détail;
- les PME et les travailleurs indépendants et contractuels;
- le travail de bureau et la haute technologie;
- la santé;
- le bénévolat.

Un groupe distinct a également examiné les questions liées à la santé et à la sécurité vues dans une perspective nationale.

En se fondant sur l'information reçue au cours des exposés et des ateliers et sur leur propre expérience, les jeunes délégués participant aux séances sectorielles ont élaboré des conclusions et des recommandations concernant la santé et la sécurité des jeunes au travail. Ils ont ensuite présenté ces conclusions et recommandations aux membres principaux du panel, en l'occurrence :

- Sandra Morgan, sous-ministre, Ministère du Travail de la Saskatchewan, et présidente sortante de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière;
- Hassan Yussuff, vice-président à la direction, Congrès du Travail du Canada;
- Perrin Beatty, président et directeur général, Manufacturiers et exportateurs du Canada;
- Maurice Proulx, sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Claudette Bradshaw, ministre du Travail, a reçu les recommandations des jeunes délégués et a mis fin à la conférence.

2. PRINCIPALES CONCLUSIONS

«La question de la santé et de la sécurité au travail est considérée comme hautement prioritaire chez les jeunes d'un bout à l'autre du pays, et le gouvernement doit également lui accorder la plus grande priorité.»

Deveilyau Tymusko : jeune déléguée de la Colombie-Britannique

De jeunes délégués ont présenté les conclusions de leurs séances sectorielles respectives aux membres principaux du panel. Les jeunes délégués ont ainsi défini sept principaux sujets de préoccupation qui influent considérablement sur la santé et la sécurité des jeunes sur le marché du travail canadien, à savoir :

- la nécessité d'offrir davantage de cours et de formation;
- la nécessité de sensibiliser davantage les employeurs et les employés;
- les lacunes au niveau de l'application des règles;
- les compétences limitées des superviseurs en matière de communication;
- l'accessibilité et le coût de l'information;
- la nécessité d'établir des normes nationales;
- un certain nombre d'activités où aucune mesure n'est prise en vue d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

Vous trouverez ci-dessous des détails sur les conclusions présentées par les jeunes délégués. Vous pouvez également consulter les notes de travail qui ont servi à présenter ces conclusions, en annexe du présent rapport.

2.1 Éducation et formation

Les porte-parole de tous les secteurs ont constaté que les employeurs comme les employés manquent de connaissances en ce qui concerne leurs obligations, leurs droits et leurs responsabilités dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, l'établissement de processus efficaces en la matière et les avantages de tels processus.

Un jeune délégué a dit : «Il y a un manque d'uniformité dans la formation donnée pour différents emplois».

Un autre : «Il est dangereux d'utiliser de la machinerie si l'on a pas reçu une formation appropriée».

Un troisième : «Il y a un manque de connaissances ... de part et d'autre».

La formation revêt une importance particulière pour les jeunes car, lorsqu'ils n'ont pas d'expérience de travail, elle leur donne un aperçu de leur milieu de travail qui ne peut que contribuer à accroître leur sécurité. La formation s'avère également importante pour les travailleurs expérimentés, car elle leur permet d'actualiser leurs connaissances dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

Les porte-parole ont également mentionné qu'il faudrait peut-être offrir de la formation sur mesure dans certains secteurs d'emploi. La formation devrait également porter sur la résolution de conflits, la violence en milieu de travail et le bénévolat.

2.2 Sensibilisation et attitudes en général

Les jeunes délégués ont fait remarquer que les employeurs comme les employés devaient modifier leur perception de la santé et la sécurité au travail et leur attitude à cet égard, notamment en ce qui touche les jeunes. Comme l'a dit un délégué, l'attitude envers les jeunes se résume souvent à un énoncé comme :

«Qu'est-ce que tu en sais? Tu n'as pas autant d'expérience que nous.»

D'autres porte-parole ont reconnu que bien souvent, les employés plus âgés et les employeurs ne se rendent pas compte de la situation critique dans laquelle se trouvent les jeunes en ce qui a trait à la santé et la sécurité au travail, ou qu'ils ne veulent pas la voir.

«Nous (les jeunes) ne pouvons faire plus – vous (les employés plus âgés et les employeurs) devez savoir combien vaut notre vie, car c'est vous, au bout du compte, qui avez la responsabilité de vous assurer que vous (et vos enfants) êtes en sécurité.»

Parmi les exemples de comportements à risque, mentionnons : les agriculteurs qui, lorsqu'ils font travailler des jeunes, utilisent des pesticides sans en connaître entièrement les effets dangereux et les jeunes travailleurs à contrat qui, souvent, ne respectent pas les mesures visant à assurer santé et sécurité au travail, car ils sont sur les lieux pour peu de temps seulement. Les délégués du secteur du tourisme d'accueil, de l'industrie alimentaire et du commerce de détail et du secteur de la santé ont également souligné que, en général, les employeurs de leur secteur ne tiennent pas compte de l'opinion des jeunes travailleurs en ce qui concerne la santé et la sécurité. Ils les considèrent comme de simples remplaçants sous-payés.

2.3 Application

Les jeunes porte-parole de pratiquement tous les secteurs ont dénoncé les lacunes sur le plan de l'application efficace des règles en matière de santé et de sécurité observées tant chez les employeurs que chez les employés.

2.4 Communications

Les jeunes délégués ont constaté que de nombreux employeurs ont de la difficulté à traiter avec les jeunes, et que les superviseurs sont souvent dépourvus de l'entregent nécessaire pour bien communiquer. Les jeunes sont souvent conscients d'une situation dangereuse, mais si celle-ci ne fait pas l'objet d'une discussion ouverte entre les jeunes et la direction, la santé et la sécurité peuvent être compromises. «Il doit y avoir communication franche dans les deux sens entre l'employeur et les employés» souligne un des porte-parole.

Cette observation doit être interprétée en contexte : un grand nombre d'employeurs ne veulent pas que les jeunes fassent des difficultés.

2.5 Accessibilité et coût de l'information

Il faut du temps et de l'argent pour accéder à l'information et la communiquer aux employés. Les délégués font observer que cela pourrait nuire à la santé et à la sécurité en milieu de travail, notamment dans les PME et dans le secteur de l'agriculture et des pêches.

2.6 Normes et procédures d'orientation

Un des principaux sujets de préoccupation des jeunes travailleurs est le fait que les normes de sécurité et les procédures d'orientation varient d'un secteur à l'autre et d'une province à l'autre. Un des porte-parole a suggéré que les secteurs et les provinces définissent les «meilleurs» processus et s'en servent comme points de référence.

2.7 Non-application des règles en matière de santé et de sécurité

Les porte-parole ont également constaté que certaines activités exercées sur le marché du travail ne sont pas réglementées par les lois actuelles en matière de santé et de sécurité ou semblent échapper au contrôle de l'appareil administratif mis en place pour faire respecter les règlements dans ce domaine. Ce problème est d'une importance capitale pour les jeunes, car ils trouvent bien souvent leur premier emploi dans un secteur où les règles en matière de santé et de sécurité ne sont pas observées.

Parmi les activités en cause figurent le travail dans les PME, le travail agricole, le travail à contrat, le travail à domicile et le bénévolat. La non-observation des règles en matière de santé et de sécurité prend diverses formes; notamment, de l'information utile sur la santé et la sécurité n'est peut-être pas distribuée et les mesures prises pour améliorer la situation en la matière sont parfois limitées. De plus, une personne qui se blesse n'aura peut-être droit à aucune indemnité. Le fait d'échapper au contrôle de l'appareil administratif visant à faire respecter les règles en la matière se traduit par les mêmes résultats.

Les secteurs les plus susceptibles d'échapper à ce contrôle sont l'agriculture et les pêches ainsi que le bénévolat.

3. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

«Tous les participants à l'atelier ont convenu que les jeunes employés ont peur de poser des questions, craignent l'employeur et ne savent pas à qui s'adresser.»

Jacqueline Johnson : jeune déléguée de la Saskatchewan

Les jeunes délégués ont présenté aux membres principaux du panel les recommandations de leurs secteurs respectifs. Celles-ci figurent ci-après dans le même ordre que les conclusions dont elles découlent. Viennent ensuite des recommandations spéciales sur la formation de conseils consultatifs jeunesse et la pratique qui consiste à faire signer aux jeunes employés des renonciations réduisant les responsabilités de l'employeur en matière de santé et de sécurité.

Les recommandations détaillées sont exposées ci-dessous; à titre de référence, les notes dont se sont servis les jeunes délégués pour présenter les recommandations figurent en annexe du présent rapport.

3.1 Éducation et formation

Tous les rapports issus des séances sectorielles recommandent que les jeunes bénéficient d'une éducation et d'une formation accrues. Plusieurs rapports recommandent plus précisément que la santé et la sécurité fassent partie intégrante du programme d'études de base du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire. L'un des porte-parole a précisé pourquoi cela était nécessaire :

«Il est difficile de faire changer les gens des générations plus âgées; on doit donc axer nos efforts sur les jeunes – qui sont les travailleurs de demain. Il faut commencer dès les premières années d'école.»

D'autres rapports recommandent que la formation spécialisée réponde aux besoins réels des emplois actuels et que les employeurs reçoivent également une formation. La formation liée à l'emploi pourrait donner lieu à une accréditation à laquelle les employés n'auraient pas droit s'ils ne maintenaient pas à jour leurs connaissances dans ce domaine.

Les cours et la formation devraient également être adaptés aux besoins des PME.

3.2 Sensibilisation et attitudes en général

La plupart des jeunes porte-parole ont insisté sur la nécessité de mettre sur pied une campagne nationale de sensibilisation à la santé et à la sécurité visant en particulier les jeunes, les familles et les enfants. Plusieurs recommandations ont été formulées quant au message fondamental de la campagne et aux méthodes à privilégier. En résumé, la campagne aurait principalement comme objectifs :

- de diffuser le message auprès des jeunes, des familles et des enfants, et de mettre l'accent sur des précautions simples, des conseils de sécurité, etc.;

- de faire en sorte que les employeurs et les employés soient pleinement conscients de leurs obligations, de leurs droits, de leurs responsabilités et des lois en matière de santé et de sécurité au travail.

La campagne serait menée à l'échelle nationale et dans tous les médias, entre autres : la télévision, la radio, les panneaux d'affichage, les panobus. Le succès d'une telle campagne repose sur la participation active de toutes les parties, notamment les jeunes, les syndicats et les autorités publiques.

Les participants ont convenu qu'il faudrait élaborer des programmes de formation particuliers pour les secteurs suivants :

- les PME;
- l'agriculture;
- les pêches;
- le bénévolat.

Plusieurs porte-parole ont indiqué que l'on pourrait faire des progrès au chapitre de la sensibilisation et des attitudes, en particulier en ce qui concerne les employés et les PME, si l'on avait davantage recours aux groupes de soutien et aux organismes locaux déjà établis. Le recours à ces groupes et organismes devrait s'inscrire dans la campagne nationale de sensibilisation. Parmi les groupes de soutien locaux, on songe notamment à la Safe Communities Foundation, aux YMCA/YWCA, aux regroupements de PME, aux conseils de parents et d'enseignants, aux fournisseurs de services agricoles.

3.3 Application

La plupart des jeunes porte-parole ont recommandé que l'application des règles régissant la santé et la sécurité soit resserrée. Ils ont également recommandé que des peines beaucoup plus sévères soient imposées pour le non-respect de ces règles et que, s'il le fallait, on modifie le Code criminel afin qu'il s'applique aux infractions dans le domaine de la santé et de la sécurité lorsque la négligence délibérée cause des blessures graves ou entraîne la mort.

Les porte-parole font également observer que le resserrement des règles devrait s'appliquer tout autant aux employeurs qu'aux employés.

3.4 Communications

Les jeunes délégués ont recommandé que l'on offre aux superviseurs des cours pour améliorer leur aptitude à communiquer afin qu'ils aient de meilleurs rapports avec les jeunes. Ces cours auraient pour but de préparer les superviseurs à dialoguer avec les jeunes employés et à respecter leur opinion.

3.5 Normes et procédures d'orientation

La plupart des jeunes porte-parole ont reconnu qu'il fallait uniformiser les normes et les procédures d'orientation à l'échelle du pays. On pourrait établir des normes nationales fondées sur les lois nationales, ou chaque province ou territoire pourrait adapter ses normes en fonction des meilleures normes reconnues au pays.

Les procédures d'orientation devraient également être normalisées dans tous les secteurs d'activité au pays.

3.6 Non-application des règles en matière de santé et de sécurité

Les porte-parole ont formulé les principales recommandations suivantes :

- appliquer les lois actuelles en matière de santé et de sécurité au secteur du bénévolat;
- inscrire sur un registre les organismes qui font travailler des bénévoles;
- les administrations publiques devraient offrir de la formation au secteur du bénévolat, ainsi qu'aux bénévoles qu'elles font travailler;
- fournir une aide financière au secteur du bénévolat afin que les bénévoles qui se blessent reçoivent des indemnités;
- fournir une aide financière aux PME et aux entreprises du secteur de l'agriculture et des pêches afin qu'elles obtiennent de l'information sur la santé et la sécurité et qu'elles la communiquent à leurs employés;
- avoir davantage recours à des programmes d'encouragement visant en particulier à inciter les PME à adopter de meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité.

3.7 La formation de comités consultatifs jeunesse

Les porte-parole ont recommandé que l'on forme sans tarder des comités consultatifs jeunesse. On prévoit qu'il y aurait un comité dans chaque territoire et province et au niveau national.

3.8 Avertissement

Les porte-parole ont également insisté sur le fait que les jeunes qui travaillent ne devraient jamais signer une renonciation de droits limitant les responsabilités de l'employeur en matière de santé et de sécurité.

4. CE QUI A ÉTÉ DIT ET CE QUE L'ON COMPTE EN FAIRE

«Ce que l'on a fait ici n'est rien si on n'y donne pas suite.»

Derek Hayden : jeune délégué de Terre-Neuve

Les jeunes délégués ont présenté leurs conclusions et recommandations aux membres principaux du panel, en l'occurrence Sandra Morgan, Hassan Yussuf, Perrin Beatty et Maurice Proulx.

Mme Morgan a fait une synthèse des messages livrés par les jeunes porte-parole et délégués au cours de la conférence et dans leurs rapports sectoriels :

- «Vous vous blessez au travail et c'est inacceptable»;
- «Vous voulez faire quelque chose et vous voulez participer à la solution»;
- «Vous voulez être informés de vos droits et responsabilités»;
- «Vous voulez des programmes scolaires universels et accessibles, offerts de préférence dès le préscolaire»;
- «Vous voulez que l'on fasse respecter les lois qui existent dans ce domaine»;
- «Vous voulez que l'on établisse des normes et des programmes de sensibilisation à l'échelle nationale»;
- «Vous avez d'excellentes idées et recommandations à soumettre au gouvernement»;
- «Vous voulez travailler avec nous et que votre opinion soit prise en compte.»

Mme Morgan s'est engagée à transmettre à chaque sous-ministre du Travail au Canada les conclusions et recommandations des jeunes délégués et à présenter un compte rendu de la conférence à la prochaine réunion de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière. Elle a aussi annoncé que la Saskatchewan a créé un comité consultatif jeunesse sur la santé et la sécurité, et qu'elle invitera ses collègues des autres provinces à faire la même chose.

M. Hassan Yussuff a fait remarquer qu'un thème central revenait dans tous les exposés des jeunes délégués : «l'éducation, l'éducation et encore l'éducation». Il ajoute que les jeunes doivent être conscients de leurs droits et des dangers présents en milieu de travail, et que l'éducation constitue le moyen d'atteindre cet objectif.

M. Yussuff affirme également : «Un sommaire de la conférence sera publié. Je suis certainement prêt à présenter les recommandations aux comités mixtes sur la santé et la sécurité du Congrès du Travail du Canada et à en discuter avec mes collègues afin de voir comment nous pouvons contribuer à la mise en œuvre de ces recommandations à l'échelle nationale et ainsi leur donner un sens.» Il termine sur ces mots : «Vous transmettez un message d'espoir et d'optimisme. Nous perdons certaines batailles, mais je crois que nous pouvons gagner celle de la santé et de la sécurité. Votre détermination et votre dévouement, ainsi que la collaboration des futurs travailleurs de ce pays, ne peuvent mener qu'au succès. Nous allons faire bouger les choses et nous allons apporter le genre de changements que vous nous avez demandé de faire aujourd'hui.»

Pour M. Perrin Beatty, les recommandations des jeunes porte-parole se divisent en trois grandes catégories : sensibilisation, coordination et uniformité accrues à l'échelle nationale, et mesures adéquates visant à assurer le respect des règlements. Il convient que l'information sur les droits en milieu de travail doit être diffusée plus tôt, de préférence à l'école, avant l'entrée sur le marché du travail. En ce qui concerne les normes nationales, il indique que l'on pourrait en faire plus si l'on collaborait pour trouver des solutions pratiques, axées en particulier sur la coordination et l'harmonisation. Il ajoute : «J'irai certainement voir les gens de l'Association et les représentants des pouvoirs publics pour leur dire que les associations comme celle que je représente peuvent faire plus en collaborant avec les employeurs pour établir le bien-fondé de la santé et la sécurité en milieu de travail. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre ces pertes économiques et humaines tragiques qui résultent d'accidents survenus ou de maladies contractées en milieu de travail.»

M. Beatty a demandé aux délégués ce qu'ils avaient l'intention de faire après la conférence. Il leur a dit : «J'aimerais vous lancer un défi. Vous allez partir aujourd'hui et rentrer chez vous, vous qui venez de toutes les régions du pays. Qu'allez-vous faire pour donner suite aux conclusions de la conférence? Vous contenterez-vous de considérer la conférence comme une séance à laquelle vous avez assisté, où vous avez fait des rencontres, échangé avec des collègues de partout au pays et formulé vos recommandations, avant de retourner chez vous et de laisser vos recommandations tomber dans l'oubli, ou poserez-vous des gestes afin de veiller à ce que vos préoccupations soient entendues?». Il a conclu en disant : «Vous pouvez faire avancer les choses si vous êtes prêts à vous engager.»

En accord avec les autres panelistes, M. Maurice Proulx a convenu que des améliorations sur le plan de l'éducation constituent une recommandation d'importance primordiale pour la santé et la sécurité des jeunes au travail. Il s'est dit convaincu qu'il n'y a pas un enseignant au Canada qui ne voudrait pas profiter de ressources pédagogiques pour donner des cours sur la santé et la sécurité s'il avait accès à ces ressources.

M. Proulx a repris plus en détail les propositions faites précédemment par M. Perrin Beatty. Il a fait référence au «pouvoir d'une seule personne» dont a parlé Paul Kells au début de la conférence. M. Proulx a insisté sur le fait que les jeunes travailleurs peuvent faire changer les choses. Ils peuvent poser des gestes concrets. Ils peuvent diffuser, dans les quotidiens régionaux, auprès de leur ancienne école secondaire et dans leur région, des messages concernant la nécessité d'assurer la santé et la sécurité des jeunes au travail. Il termine en citant Antoine de Saint-Exupéry :

«Être un homme, être une femme, c'est être responsable. C'est poser une pierre en pensant que l'on contribue à bâtir le monde.» [traduction libre]

En recevant les conclusions des jeunes délégués, la ministre fédérale du Travail, Claudette Bradshaw, a déclaré que cette conférence constituait un nouveau départ après un siècle d'efforts dans ce domaine. Elle fait observer que le tiers des personnes qui subissent des blessures entraînant des absences sont des jeunes, et ajoute :

«Aux jeunes gens ici présents, je tiens à dire que j'ai trouvé leur analyse du monde pénétrante et souvent unique. Ce que vous avez à dire m'intéresse. Je respecte votre point de vue. Aux autres personnes ici présentes, je dis que les jeunes peuvent nous apprendre des choses tout comme le reste d'entre nous. C'est d'ailleurs la raison d'être de cette conférence : réunir des gens pour mieux comprendre les difficultés liées à la santé et à la sécurité auxquelles font face les jeunes travailleurs, et trouver des moyens d'améliorer la situation.»

Quant aux conclusions et aux recommandations des jeunes délégués, la ministre du Travail s'est engagée à prendre les mesures suivantes :

- Examiner les recommandations des jeunes délégués.
- Veiller à ce que ses conseillers étudient les recommandations pour voir ce qui peut être fait.
- Faire circuler au cours des prochaines semaines les propositions des jeunes délégués auprès de ses collègues provinciaux et territoriaux.
- Présenter les recommandations pour examen et discussion à la prochaine réunion des ministres du Travail, qui se tiendra à Terre-Neuve en février 2001.
- Travailler avec les autres paliers des pouvoirs publics, étant donné que plusieurs questions soulevées relèvent à la fois des compétences municipales, provinciales et fédérales.

La ministre remercie les délégués de leur franchise et termine en disant que la participation des jeunes au dossier de la santé et de la sécurité doit se poursuivre.

RAPPORTS SECTORIELS

(Veuillez noter que les textes qui suivent sont les versions non révisées des notes qui ont servi aux jeunes délégués lorsqu'ils ont présenté les résultats de leurs séances sectorielles respectives.)

Secteur de l'agriculture et des pêches

Porte-parole : Jodyne Green

Principaux sujets de préoccupation :

- Les travailleurs sur les fermes et les navires commencent à travailler à un très jeune âge (10 ans p. ex.) et utilisent de la machinerie et d'autre équipement, ce qui est dangereux si on n'a pas reçu la formation nécessaire.
- On travaille de longues heures, on veut continuer jusqu'à ce que le travail soit terminé, car c'est un emploi très saisonnier; les travailleurs sont donc fatigués et ne peuvent donner leur meilleur rendement.
- Comme il s'agit surtout d'entreprises familiales, il est difficile de réglementer et d'indemniser. Ils n'aiment pas changer de méthode.
- Il faut plus de sensibilisation en matière de santé – des agriculteurs utilisent des produits chimiques et n'en connaissent pas les effets dangereux – les émanations des silos, des citernes de lisier, la poussière.
- Un pourcentage élevé de l'ensemble des accidents mortels en milieu de travail survient dans le secteur de l'agriculture. Au Manitoba, cette proportion s'élève à 46 p. 100.

Principales recommandations :

- Éducation : campagne nationale de sensibilisation, à l'aide d'affiches, de publicité chez les détaillants et les fournisseurs de services, ciblant les familles et les parents et axée en particulier sur les enfants. Accent mis sur des précautions simples, des conseils de sécurité, des habitudes sécuritaires. Annonces publicitaires à la télévision et à la radio, avec des éléments graphiques, des mots et des images réalistes.
- Des gens qui ont vécu certaines expériences (qui ont survécu à des blessures, p. ex.) pourraient aller en parler dans les collectivités, pour donner un témoignage personnel; les gens doivent comprendre que cela peut leur arriver à eux-aussi. Il faut commencer la campagne de publicité en saison de pointe (la récolte, le temps des foins, etc.) pour avoir un plus grand impact. Il faut trouver un slogan, une annonce qui frappe l'imagination pour lancer la campagne.

- Il faudrait trouver des commanditaires pour la campagne. Mais pour réussir, il nous faut l'appui et l'engagement de toutes les parties concernées. Comme cela se fait chez Ford par exemple. Il faut amener les adultes à penser et à évaluer avant d'agir. «Nous ne pouvons faire plus – vous devez savoir combien vaut notre vie, car c'est vous, au bout du compte, qui avez la responsabilité de vous assurer que vous (et vos enfants) êtes en sécurité.»
- Il est difficile de faire changer les gens des générations plus âgées; on doit donc axer nos efforts sur les jeunes – qui sont les travailleurs de demain. Il faut commencer dès les premières années d'école. Trop souvent, des enfants font fonctionner des machines et ne portent pas d'équipement de sécurité. Il faut dire à tout le monde que ce n'est pas sécuritaire.

Secteur de l'exploitation minière, du pétrole et du gaz

Porte-parole : Kevin Piffard, Brandon Price, Kerry Loades

Principaux sujets de préoccupation :

- Application : lacunes
- Axé sur les chiffres : on doit intégrer le facteur humain
- Sensibilisation et attitudes : besoin de changements

Principales recommandations :

- Organisation nationale :
 - doit établir des normes à l'échelle du Canada concernant l'application et les règlements
 - détient beaucoup de pouvoir
 - représente les travailleurs
 - semblable à la Commission des accidents du travail
 - très présente dans les médias (publicité)
- Études/formation/mentorat :
 - formation continue et perfectionnement

Secteur de l'exploitation forestière et de la construction

Porte-parole : Derek Hayden

Principaux sujets de préoccupation :

- On doit se conformer davantage aux règlements en vigueur.
- On doit offrir aux travailleurs des cours sur leurs droits et responsabilités et une formation.
- On doit offrir aux employeurs des cours sur leurs obligations et leur permettant de mieux comprendre les jeunes.
- On ne parle pas assez des questions de sécurité concernant les emplois particuliers de ce secteur

Principales recommandations :

- Éducation des jeunes :
 - à l'école primaire
 - connaissances générales
- Formation des employés :
 - leurs obligations
 - connaissances sur les jeunes
 - accent sur les PME
- Uniformité au sein de l'industrie, chez les employeurs et employés, dans les provinces et au pays (mêmes principes directeurs de base)
- Partenariats à frais partagés avec des entreprises, des organisations, le secteur public et les employés
- Participation des jeunes :
 - établissement de comités consultatifs jeunesse provinciaux sur la santé et la sécurité au travail
 - établissement d'un comité consultatif jeunesse national sur la santé et la sécurité au travail
- Les jeunes doivent demander au gouvernement d'agir promptement pour criminaliser la négligence causant des blessures graves ou des accidents mortels en milieu de travail, en apportant les modifications nécessaires au Code criminel.

Secteur de la fabrication, des transports, des communications et des services publics

Porte-parole : Richard Luxon

Principaux sujets de préoccupation :

- Éducation et formation portant sur les procédures de sécurité et les droits de l'employé.
- La formation offerte convient-elle? Les méthodes de formation et les objectifs sont-ils appropriés? (Tenir compte de la durée de la formation et de l'expérience et de la scolarité du travailleur.)
- Normes de sécurité nationales – normes de rendement (dispositifs de protection sur les machines p. ex.)
- Communications – Il doit y avoir communication franche dans les deux sens entre l'employeur et les employés. Les superviseurs doivent posséder les compétences nécessaires – on pourrait leur offrir une formation pour acquérir des compétences leur permettant de donner de la formation à leur tour.
- Application des règlements et supervision :
 - les administrations publiques doivent obliger les employeurs à appliquer les règlements
 - les employeurs doivent obliger les employés à respecter les règlements
 - la supervision doit être axée sur l'éducation et l'expérience des employés
 - imposer des amendes aux employeurs qui ne respectent pas les règlements en matière de sécurité ne suffit pas. On ne peut évaluer en argent la valeur d'une vie. Les conséquences doivent être assez sérieuses pour que les employeurs comprennent le message. Les ministères du travail doivent discuter avec le solliciteur général pour hausser le montant des amendes.
- Une évolution des mentalités et un changement culturel devraient survenir si on règle les questions mentionnées ci-dessus.

Principales recommandations:

- Écoles :
 - formation sur la sécurité dès le préscolaire
 - l'éducation doit tenir compte des événements de la vie (avant l'âge de 14 ans)
 - modules adaptés aux différents groupes d'âge
- Il faut tenir compte de l'expérience et de la scolarité de l'employé. La formation est-elle une méthode appropriée? Est-elle axée sur les employés? Devrait-on imposer des normes en ce qui concerne la formation donnée pour certains postes ou devrait-on laisser les comités de la sécurité qui ont reçu une formation établir ces normes?
- Nous aimerions que des normes de sécurité nationales soient établies.

- Les employeurs doivent acquérir les compétences leur permettant d'établir un dialogue avec leurs employés.
- Application
- Groupes de soutien dans les collectivités, comme la Safe Communities Foundation
- Campagne nationale sur la sécurité – annonces publicitaires, dépliants, panobus. Les pouvoirs publics devraient fournir le financement nécessaire. (Il faudrait une annonce attirant l'attention des jeunes en particulier. Ce qui les intéresse bien souvent, ce sont les témoignages d'histoires vécues.)

Secteur du tourisme d'accueil, de l'industrie alimentaire et du commerce de détail

Porte-parole : Deveilyau Tymusko

Principaux sujets de préoccupation :

- Le peu d'intérêt des employeurs envers les questions de santé et de sécurité
- Relations employeur-employés
- Absence de formation sur mesure dans certains secteurs d'emploi :
 - résolution de conflits
 - violence en milieu de travail
 - employés mal choisis/qualifications
- Manque de connaissances sur les droits et responsabilités de part et d'autre (employeur et employé)
- Absence de procédures d'orientation normalisées
- Heures de travail
- Lacune au niveau de l'application et des prescriptions des lois
- Ergonomie

Principales recommandations :

- Employeur :
 - pénalités; améliorer les mesures d'application des règlements
 - meilleurs programmes de formation des employeurs, comportant des vérifications de la situation en matière de santé et de sécurité
 - sensibiliser davantage les jeunes et communiquer davantage avec eux
 - accorder une plus grande attention à leur opinion
 - programmes de santé et de sécurité pour les entreprises nouvellement installées dans la collectivité
- Relations employeur-employés :
 - améliorer les compétences en matière de communication
 - réunir régulièrement le personnel
 - engagement de l'employé au sein de la collectivité et acquisition d'expérience durant l'adolescence
 - promotion des relations employeur-employés : publicité à la télévision, à la radio, dépliants, ateliers, etc.
 - ateliers d'interaction sociale, portant notamment sur l'art de parler en public, la formation pratique, la participation active, l'éducation politique destinée aux jeunes, un aperçu global de la situation, des procédures visant à apporter des changements et à sensibiliser les autres et la procédure relative aux plaintes

- Formation :
 - formation spécialisée
 - remises de certificats aux employés à la fin des cours (avec une date d'expiration afin de les inciter à se tenir à jour)
 - information sur les cours gratuits offerts dans la collectivité
- Droits et responsabilités :
 - affiches, images décrivant les procédures de santé et de sécurité
 - ateliers organisés par le syndicat et ateliers organisés par le comité de sécurité employeur-employés afin de discuter des avantages et des désavantages des deux approches
 - programmes scolaires et autres programmes
 - diffuser davantage d'information en général, en collaboration avec des jeunes, des organismes communautaires, les associations d'étudiants des universités, de grandes organisations et qui fourniront des connaissances et un soutien
 - les conseils de parents devraient faire participer des étudiants qui se préoccupent de santé et de sécurité
- Procédures d'orientation :
 - orientation normalisée dans les milieux de travail, comprenant notamment une formation sanctionnée et imposée par la loi
 - accréditation des employés en matière de santé et de sécurité et mise à jour obligatoire des connaissances se poursuivant en milieu de travail
 - rétroaction, listes de vérification, questionnaires, listes de contrôle de la sécurité normalisées pour chaque secteur
 - activités simples et amusantes (contenu facile à comprendre et à retenir pouvant donc facilement être appliqué en milieu de travail)
 - procédures d'orientation et information générales pour :
 - les néo-Canadiens
 - les PME et les grandes associations d'entreprises
 - les jeunes et les étudiants
 - participation, interaction, sensibilisation et responsabilité des employeurs
- Heures de travail :
 - faire connaître davantage les dispositions des lois nationales et provinciales relatives aux heures de travail et aux pauses
 - la perception qu'ont les employeurs et les employés d'une situation normale et d'une situation spéciale en milieu de travail

- faire connaître les procédures d'urgence pour tous les quarts de travail
- lorsque les jeunes travaillent seuls ou avec d'autres
- avoir un plan d'urgence
- politiques en matière de protection (sensibilisation des jeunes, compréhension des modalités des règlements et des exceptions aux règlements en vigueur)
- Application des lois :
 - modifier le ratio inspecteurs/travailleurs
 - engagement communautaire et promotions
 - plus de recommandations de la part d'employés demandant des inspections, et de recommandations pour que des inspections soient faites par des employés
 - calendrier des inspections
 - pénalités pour l'absence de normes de santé et de sécurité et les irrégularités détectées au cours des inspections
 - éducation (à l'échelle nationale et provinciale)
 - sensibilisation générale
- Ergonomie :
 - formation dans le cadre des programmes d'études
 - procédures d'orientation qui précisent les différents avantages des structures appropriées sur le plan ergonomique qui constituent une amélioration en matière de santé et de sécurité pour les jeunes et l'ensemble des travailleurs
 - la communication entre l'employeur et les employés, qui discutent avec franchise des situations et difficultés actuelles au travail
 - discussion ouverte pour modifier et améliorer efficacement les conditions actuelles afin de satisfaire toutes les personnes travaillant dans les lieux visés

Dans l'ensemble :

L'information doit être diffusée par l'entremise des conseils scolaires, des bibliothèques, des YMCA/YWCA, des centres de jeunes, des services pour jeunes défavorisés, des liens Internet pour jeunes ainsi que dans les endroits publics.

Le contenu du présent exposé est considéré comme hautement prioritaire par les jeunes d'un bout à l'autre du Canada, et le gouvernement doit également lui accorder la plus grande priorité.

Les PME et les travailleurs indépendants et contractuels

Porte-parole : Wendy March

Principaux sujets de préoccupation :

- Sources de renseignements et documentation – où trouver les ressources concernant la santé et la sécurité au travail.
- Formation des employés – les propriétaires de PME doivent avoir les ressources nécessaires pour donner une formation aux employés et faire de la sécurité une priorité.
- Connaissance des lois provinciales – les lois peuvent varier d'une province à l'autre. En quoi sont-elles différentes? Se servir des meilleures comme point de référence.
- Joindre les propriétaires de PME et les entrepreneurs.
- Être assuré peu importe le nombre d'employés.
- Manque d'uniformité dans la formation donnée pour différents emplois.
- Travail contractuel – les travailleurs sont sur les lieux pour peu de temps. Combien de temps doit-on investir dans la sécurité?
- Ambiance intime et détendue, plus décontractée que dans les grandes entreprises; pas de manuel des politiques. La sécurité n'est peut-être pas une grande préoccupation.

Principales recommandations :

- Veiller à ce que la formation soit uniforme en ayant recours à des ressources comme des manuels et des vidéos, et en la rendant obligatoire.
- Ne jamais signer une renonciation de droits limitant les responsabilités de l'employeur.
- Les superviseurs et propriétaires devraient avoir accès à de la formation. La formation ne doit pas coûter cher et doit être de courte durée. Il faut offrir des incitatifs, être proactif.
- Des programmes incitatifs doivent être mis en œuvre afin de faire reconnaître l'importance de la santé et de la sécurité.
- Les organismes du domaine de la sécurité et les commissions des accidents du travail devraient rendre les renseignements et la documentation plus accessibles.
- On devrait créer un organisme central ayant comme mandat la gestion de la santé et de la sécurité à l'échelle nationale, ce qui assurerait l'uniformité dans ce domaine. Toutes les provinces et tous les territoires y seraient représentés.

Secteur du travail de bureau et de la haute technologie

Porte-parole : Jacqueline Johnson

Principaux sujets de préoccupation :

- Manque de participation, d'engagement et de soutien de la part des ministres et des hauts fonctionnaires.
- Lacunes au chapitre de la sensibilisation des employés et des employeurs à la santé et à la sécurité au travail. Éducation et formation relatives aux procédures de sécurité et aux droits des employés.
- Les questions suivantes nous préoccupent :
 - les employeurs n'apprécient pas à sa juste valeur l'opinion des jeunes
 - les normes, les lois et les règlements ne sont pas appliqués de façon efficace

Principales recommandations :

- Participation et engagement accrus (des ministres et des hauts fonctionnaires) et dialogue direct.
- Sensibilisation : campagne de sensibilisation nationale ciblant les écoles, les milieux de travail de tous les secteurs et tous les foyers.
- Nous voulons que tous les Canadiens soient sensibilisés aux questions entourant la santé et la sécurité au travail.
- Nous voulons faire adopter une loi qui impose aux employeurs la responsabilité de fournir aux employés un dossier sur la santé et la sécurité au travail (document d'orientation, nom du comité de la santé et de la sécurité au travail ou de son représentant, droits, rôle et responsabilités des employés et des employeurs, information sur tout organisme concerné par la question et coordonnées).

Secteur de la santé

Porte-parole : Darren Entner

Principaux sujets de préoccupation :

- Exploitation des jeunes comme petits salariés pour compenser la perte d'employés très qualifiés.
- L'absence de formation en santé et sécurité est aggravée du fait que d'autres enjeux sont considérés comme des priorités et des cas urgents, par exemple la crise des soins de santé.
- Les gens ne connaissent pas leurs droits et responsabilités.
- Les règles actuelles en matière de santé et de sécurité ne sont pas appliquées.
- Il faut que la direction s'engage à assurer la sécurité des employés.

Principales recommandations :

- L'employeur a la responsabilité de donner à ses employés la formation nécessaire afin qu'ils soient qualifiés pour accomplir leurs tâches.
- Éducation : la santé et la sécurité doivent faire partie du programme d'études de base du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire.
- Campagne nationale de sécurité ciblant les jeunes et leur donnant de l'information sur leurs droits et responsabilités.
- Les syndicats doivent participer au dossier de la santé et la sécurité des jeunes au travail.
- Avantages financiers accrus si l'on assure la sécurité des jeunes au travail.
- Conférences provinciales et nationales pour les jeunes sur la santé et la sécurité.

Secteur du bénévolat

Porte-parole : Serena D'Souza, Josh Shufel, Claudine Bulley, Karine Ouimet

Principaux sujets de préoccupation :

- Les bénévoles n'ont droit à aucun avantage et à aucune protection juridique.
- En général, les bénévoles ne reçoivent pas de formation, et sont mal informés à propos de leur rôle.
- On ne connaît pas les dangers propres à plusieurs milieux où il se fait du bénévolat.
- Les bénévoles remplacent du personnel rémunéré.
- Bon nombre d'organismes qui comptent sur des bénévoles ont peu de ressources financières.
- Manque de respect et d'appréciation envers les bénévoles, perçus comme n'étant pas indispensables.

Principales recommandations :

- Règlements fédéraux et provinciaux visant à assurer la sécurité des bénévoles comme celle des employés.
- Inscription gratuite des organismes à but non lucratif qui font travailler des bénévoles à un registre gouvernemental, qui offrirait aux organismes inscrits et à leurs bénévoles de la formation, de l'information et des ressources sur la santé et la sécurité.
- Si une personne se blessait dans les locaux d'un organisme inscrit, le gouvernement lui paierait une indemnité s'il s'avère que l'organisme n'est pas en faute.
- Les organismes inscrits fourniraient aux bénévoles une description de travail dans laquelle figurent les détails de leurs tâches. Cette description serait approuvée par le bureau d'enregistrement.

Niveau national

Porte-parole : Carlos Doubleday

Principaux sujets de préoccupation :

- Éducation : école, travail, formation individuelle
- Normes établies à l'échelle du Canada
- Vision de l'avenir

Principales recommandations :

- Éducation :
 - École : intégrer les politiques et procédures en matière de santé et de sécurité au programme d'études à partir de la 3^e année jusqu'à la fin du secondaire et former des comités de santé et de sécurité dans les écoles
 - Travail : les employeurs doivent suivre une formation en matière de communications afin de présenter des exposés sur la santé et la sécurité
 - À titre individuel : connaissance de la documentation et des exigences
- Normes : toutes les écoles et les provinces devraient subir un test conçu à l'échelle nationale afin d'harmoniser les normes d'une province à l'autre
- Vision de l'avenir : Fédération pour la santé et la sécurité des jeunes